



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



## Le Groupe CITYA-BELVIA et la FNAIM signent un partenariat national

La Fédération Nationale de l'Immobilier, qui rassemble quelque 10 000 adhérents, œuvre au quotidien, sous l'impulsion de son Président Jean-François Buet, pour la défense et l'unité de l'ensemble des professionnels de l'immobilier en France.

De nombreuses nouvelles réglementations, votées ces derniers temps, ont considérablement modifié l'exercice des métiers de l'immobilier que ce soit la transaction, la gestion ou encore la location.

Aujourd'hui, le Groupe CITYA-BELVIA rejoint la FNAIM. Un partenariat qui se veut basé sur la mutualisation des moyens et des échanges de compétences. Il permettra notamment aux différents collaborateurs de CITYA-BELVIA de bénéficier du soutien de la Fédération pour exercer toujours mieux leur métier.

### Assistance juridique et échanges de compétences

Dès à présent, les 160 agences du groupe CITYA-BELVIA vont pouvoir bénéficier des services apportés par la FNAIM à ses adhérents et notamment de l'appui de l'équipe de juristes.

Avec une législation immobilière en évolution constante, les professionnels même très structurés comme CITYA – BELVIA éprouvent plus que jamais le besoin de soutien pour faire face à des situations de plus en plus complexes à gérer. Pour cela, il est possible de recourir à une hotline spécifique.

L'accord prévoit également que les commissions et directions « métiers » de la FNAIM et de CITYA-BELVIA échangent régulièrement sur les préoccupations des professionnels sur le terrain, et les projets de lois ou décrets à venir.

### Une offre enrichie

L'offre immobilière du groupe CITYA-BELVIA sera intégralement publiée sur le [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr). Le site de la FNAIM se verra donc enrichi d'offres supplémentaires à destination des consommateurs, donnant aussi une plus grande visibilité aux biens en mandat de vente ou de location chez CITYA-BELVIA.

### Une contribution supplémentaire à l'Observatoire des loyers.

La FNAIM, reconnue par les Pouvoirs Publics pour la qualité de ses statistiques sur le logement, est un tiers collecteur de confiance qui permettra à CITYA-BELVIA de contribuer à l'Observatoire des loyers mis en place par la FNAIM dans le cadre de la loi ALUR. Les agences CITYA-BELVIA se libéreront ainsi de leur obligation légale, tout en bénéficiant d'une restitution des statistiques par type de bien sur un secteur donné.

Ces études permettront aux professionnels de conseiller au mieux leurs clients investisseurs, les positionnant comme des spécialistes du marché de la location sur leur zone de chalandise.



Contact Presse

**Galivel & Associés - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02**

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - <http://www.galivel.com>

## ESI et CITYA ACADEMIE : une formation mutualisée

Face à une réglementation de plus en plus dense il est impératif que le professionnel démontre ses compétences et puisse maintenir à niveau ses connaissances.

L'accord entre la FNAIM et CITYA-BELVIA intègre donc un volet sur la formation continue des dirigeants et collaborateurs des agences du groupe.

Ainsi l'offre de formation dispensée par CITYA Académie auprès des collaborateurs de ses agences se verra enrichie de modules proposés par l'ESI, l'Ecole Supérieure de l'Immobilier fondée par la FNAIM.

### A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

### A propos de Citya

Fondée par M. Philippe Briand, Citya Immobilier est devenue en vingt ans le 3e acteur du marché français de l'administration de biens et la 1ère entreprise indépendante de ce secteur. Citya Belvia Immobilier compte désormais 169 agences réparties sur 115 villes en France métropolitaine et en outremer, au service de plus d'un million de clients (propriétaires investisseurs, copropriétaires, vendeurs, acquéreurs et locataires).

Proximité, transparence, innovation, accueil et qualité de service sont les valeurs de Citya Belvia Immobilier et de ses plus de 3 000 collaborateurs. Citya Belvia Immobilier en quelques chiffres :

- 480 000 lots de copropriété
- 160 000 biens confiés en gérance
- plus de 4 000 biens vendus par an
- plus de 38 000 locations par an
- 26 000 heures de formations dispensées à ses collaborateurs

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [Les images HD](#)
- [Toutes les informations sur la FNAIM](#)



Contact Presse

**Galivel & Associés - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02**

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>